

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

**PRESENTS:**

**Elus municipaux :** Annie COUTUREAU (Co-Présidente élue), Jacques TAPIN (Adjoint au Maire), Nicole GRAVAT (Adjointe au Maire), Maryvonne ARDOUIN (conseillère municipale déléguée),

**Membres conseil de quartier :** Jean-Bruno BARDON, Paul BERTHOME, Michel BOURDEAU, Yvon BRUNET, Alain CHAUVET, Joël CUEILLE, Valérie DUPIN, Michel FENIOUX, Dominique GALLO, Philippe GUILLEMOTEAU, Anne-Marie IMBERT, Dorothee RAVET, Valérie UZANU.

**Excusés :** Rose-Marie NIETO (conseillère municipale), Denis MIETTON (co-président habitant), Philippe DORAY, Aimée RANGEARD, Yann SIOHAN, Laurent SIRE, Directeur CSC de Souché.

**Absents :** Maria BARDON, Alain BERGERON, Jacques CADOU, Christine CHARTRON, Geneviève COLLET, Nathalie ECOTIERE, Mickaël HARDOUIN-DUPARC, Laetitia VILLANNEAU.

**Agents municipaux :** Olivier DUPONT, Chargé d'Exploitation et de Développement de l'Aérodrome de Niort-Souché, Bénédicte GABRIEL, Assistante des conseils de quartier (Direction des Vies participatives).

**Public :** 5 personnes.

\* \* \* \* \*

### **Ouverture de la séance : 20h10**

Accueil par Annie COUTUREAU des conseillers et d'Olivier DUPONT, Chargé d'Exploitation et de Développement de l'Aérodrome de Niort-Souché.

Rappel de l'ordre du jour :

#### **1/ Présentation de l'Aérodrome de Niort-Souché**

#### **2/ Point sur les travaux des commissions**

##### **1/ Commission Voirie / Espaces publics**

##### **2/ Point sur la proposition d'aménagement rue Courtinet (Commission Ecoles)**

##### **3/ Commission Culture**

##### **4/ Commission Environnement**

#### **3/ Groupe de travail rue de Souché - Aérodrome**

#### **4/ Informations diverses**

\* \* \* \* \*

### **1/ Présentation de l'Aérodrome de Niort-Souché**

Annie COUTUREAU remercie Olivier DUPONT pour l'accueil de la réunion du Conseil de quartier à l'aérodrome de Niort-Souché et d'avoir accepté de présenter la structure aux conseillers à cette occasion.

#### **1/ Présentation de la structure**

Il existe en France 600 aérodromes, terme générique s'appliquant à toutes les plates-formes aéronautiques. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'Etat a



transféré certaines de ces structures de la Chambre de Commerce et d'industrie aux communes, en termes de propriété et de gestion.

Aujourd'hui, 3 agents, O. DUPONT, Chargé d'Exploitation et de Développement et 2 autres agents de piste (Christian FAVREAU et Michael VEZIEN) basés sur site, prennent en charge le fonctionnement (en particulier pour des rôles de surveillance) et le développement de l'équipement dont la gestion est assurée par S. SYLVAIN (à l'Hôtel de ville). C'est C. BARRE l'élue en charge de l'Aérodrome.

Aujourd'hui l'équipement se compose de :

- **5 pistes** : 1 piste (goudronnée de 1783 mètres, dotée d'un balisage diurne et nocturne - activation sur demande-, elle permet l'accueil d'aéronefs de type avions de transport régionaux, avions de transport militaire, avions d'affaires et avions légers), 1 piste en herbe de 680 mètres de long, 1 piste école ULM de 400 m de long, 1 piste aéromodéliste goudronnée de 120 m de long et une 1 cible parachutiste.
- **2 parkings**,
- un **hangar** (qui héberge des appareils en transit, sur demande et sous réserve de disponibilité)
- un **point d'avitaillement** en carburant,
- un **secteur accueil** avec une aérogare l'Espace Max Melin, pour l'accueil des passagers ainsi qu'un espace de détente en plein air destiné à accueillir le public extérieur

## 2/ Fonctionnement de la structure

Toute gestion aéronautique est soumise aux règles de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), c'est elle qui régit la réglementation du ciel au-dessus de Niort.

L'aérodrome est voué à être opérationnel 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Des systèmes d'astreinte sont mis en place pour être disponibles dans les 15 min.

Aujourd'hui, l'aérodrome comptabilise 12 000 mouvements par an dont 2100 réalisés par des usagers extérieurs (un mouvement consiste en un décollage et un atterrissage), ces chiffres sont en forte augmentation depuis la rétrocession de l'équipement à la ville de Niort (avant 2007, on comptait environ 7000 mouvements, plus de 10000 en 2009). Le site est classé pour la gestion du Vol à vue (VFR, vol qui respecte certaines conditions de visibilité et de distance horizontale et verticale par rapport aux nuages).

Les agents sur site sont tenus de faire respecter la carte VAC (ou Visual Approach Chart, carte d'approche à

### ATTERRISSAGE A VUE Visual landing

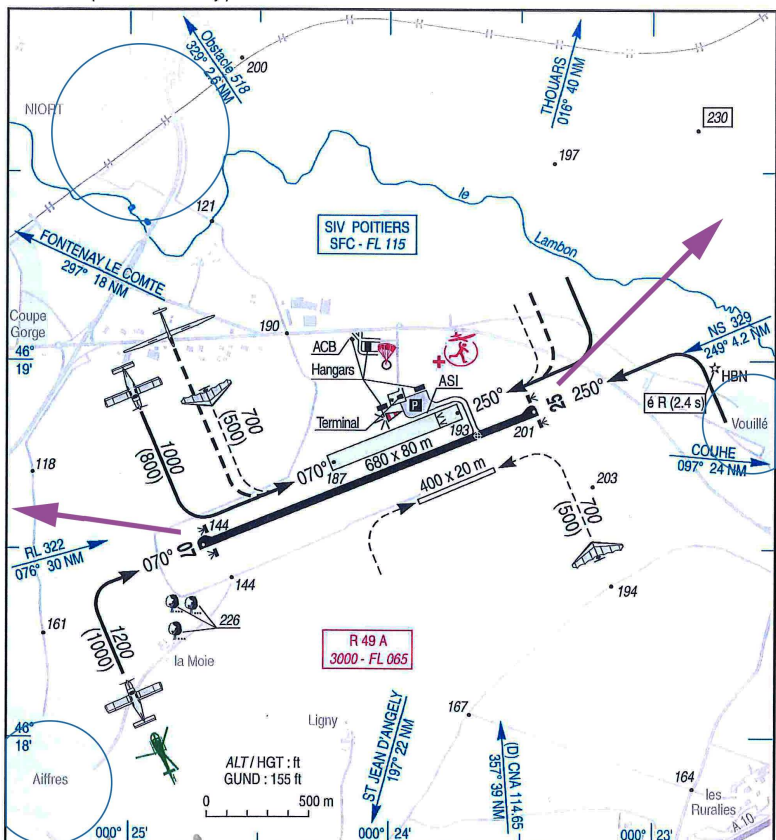
Ouvert à la CAP  
Public air traffic  
09 APR 09

NIORT SOUCHE  
AD2 LFBN ATT 01



ALT AD : 201 (8 hPa)	<b>LFBN</b> VAR : 2° W (05)
LAT : 46 18 48 N	
LONG : 000 23 40 W	

APP : NIL  
TWR : NIL  
A/A : 119.1 (FR seulement / only).



RWY	QFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	Résistance Strength	TODA	ASDA	LDA
07 25	070 250	1780 x 30	Revêtue Paved	10/15/27	1760 1760	1760 1760	1760 1760

Aides lumineuses : RWY 07/25 : BI Lighting aids : RWY 07/25 : LIL

SERVICE DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE

AMDT 05/09 CHG : Suppression SWY et CWY, distances déclarées.

© SIA

vue) qui fournit aux pilotes les informations dont ils ont besoin en phase d'approche d'un aérodrome. Les règles et informations contenues dans ce document tiennent compte de l'environnement de l'équipement. Par exemple, la carte VAC de Niort-Souché a changé récemment pour imposer aux pilotes d'éviter le survol de certains secteurs.

### **3/ Présentation des activités basées sur site**

Aujourd'hui, plus de 700 usagers, pour majeure partie d'activité de loisirs, sont basés sur site :

- Aéro Clubs
- Club Ulm
- Associations d'avions de collections
- Para Club
- Club de modèles réduits
- Regroupement de propriétaires privés

1 Association fédératrice, l'ABAN, Association du Bassin Aéronautique Niortais est le seul interlocuteur de la ville pour l'ensemble des utilisateurs basés.

### **4/ Présentation des utilisateurs extérieurs**

Les activités générées par les utilisateurs extérieurs sont :

1. Accueil de Clubs (et privés) français et étrangers pour des excursions touristiques.
2. Accueil de Clubs (et privés) français et étrangers pour des formations aéronautiques.
3. Accueil de compagnies aériennes ou avions privés (passagers et fret).
4. Accueil d'appareils militaires pour activités opérationnelles ou de formation et entraînements
5. Évacuations sanitaires
6. Travail aérien (surveillance réseaux, prises de vues, cartographie,...)
7. Missions spéciales de service public (Sécurité Civile, Gendarmerie, SAMU, EDF,...)
8. Accueil de manifestations (meeting, rassemblement,...)

De plus en plus régulièrement, l'aérodrome accueille des **activités non-aéronautiques** :

1. Accueil de scolaires (groupes de travail, stages, visites)
2. Accueil de groupes (maisons de retraite, centres de loisirs, CSC, centres d'éducation spécialisée, centres de formation...)
3. Protection d'une zone périurbaine de prairie fourragère (mise en place d'une éco gestion du site pour la protection de la faune et de la flore). Sur les 145 Ha de l'aérodrome, il a été décidé de conserver une surface protégée. A titre d'information, l'équipement se situe en bordure d'un territoire classé Natura 2000. Aujourd'hui, cette prairie fourragère est une des plus importantes et plus intéressantes en terme de biodiversité des Deux-Sèvres. Sa gestion est assurée par le service des espaces verts de la ville et l'équipe de l'Aérodrome en partenariat avec les associations protectrices de l'environnement (Deux-Sèvres Nature Environnement, DSNE, le Groupement d'Ornithologie des Deux-Sèvres, GODS et les associations d'orchidophilie). On recense actuellement 8 espèces d'orchidées, 48 d'oiseaux, 25 de papillons. Une visite sur site a été effectuée avec quelques membres du Conseil, il serait intéressant de la renouveler après la floraison.
4. Accueil de manifestations à forte valorisation du patrimoine local (rassemblements non aéronautiques,...)

### **5/ Impacts de l'aérodrome dans son environnement :**

- L'aérodrome constitue un levier important du développement touristique du territoire : c'est un acteur important de l'économie locale (en termes d'hôtellerie, de restauration, de commerces, de transports,...)
- C'est un lieu de développement économique (des entreprises locales de différentes tailles font appel à ses services)

Sur ces 2 aspects, O. DUPONT précise que la configuration actuelle de l'aérodrome lui fait atteindre ses limites dans ce domaine, l'équipement ne disposant pas d'une tour de contrôle active.

- Comme indiqué précédemment, il constitue également un lieu de préservation de la faune et de la flore non négligeable sur le territoire régional.
- C'est un lieu de mixité sociale importante, élément qui tend à se confirmer avec l'accueil des différentes activités non-aéronautiques.

O. DUPONT insiste sur le souhait de l'équipe municipale de démocratiser cet équipement auprès des Niortais : l'aérodrome est une structure de la ville de Niort ouverte au public et c'est la raison pour laquelle, il a été aménagé un espace de détente et de loisirs en extérieur pour l'accueil du public.

**Questions et réactions plus générales :**

- **Au moment du transfert, comment étaient réparties les dépenses de fonctionnement de l'équipement ?**

O. DUPONT : 40% des recettes provenaient de la CAN, 40% du Conseil Général et 20% de la CCI qui en était le gestionnaire. Aujourd'hui, c'est la ville qui assume l'intégralité des coûts de l'équipement.

- **Peut-on parler d'autofinancement pour l'aérodrome ?**

O. DUPONT : Toutes les activités générées par les utilisateurs extérieurs sont rémunératrices pour l'équipement. Toutefois, sur un budget annuel comprenant le salaire des 4 agents affectés à l'aérodrome, on comptabilise sur le compte d'exploitation un résultat négatif de 70 000 €. Il est nécessaire de préciser que ce déficit tend à s'amoinrir chaque année.

Certains conseillers insistent également sur le fait qu'un équipement public comme c'est le cas de l'aérodrome, n'a pas vocation à être rentable ou à s'autofinancer intégralement.

- **Y aurait-il un partenariat à mettre en place entre les activités futures du Pôle Sports et l'aérodrome ?**

J. TAPIN : la proximité des 2 structures peut en effet amener à y réfléchir.

- **Que peut-on dire sur la gestion du bruit généré par les utilisateurs de l'Aérodrome (notamment les avions tractant les planeurs) ?**

O. DUPONT : le personnel de l'équipement est conscient de cette problématique et a fait mettre en place de nouvelles procédures (mise à jour la carte VAC qui n'avait pas été modifiée depuis 10 ans) à cet effet. Le survol des quartiers d'habitation est évité au maximum, la proximité de zones moins peuplées (terres agricoles) ou moins sensibles (Zone commerciale de Mendès France) le permettant.

- **La ville possède-t-elle des avions ?**

O. DUPONT : la ville ne possède aucun avion. Dans ce domaine, elle met à disposition des hangars et locaux pour la conservation du patrimoine aérien appartenant à des associations et/ou particuliers.

En conclusion, O. DUPONT propose d'organiser prochainement une visite du site avec le Conseil de quartier.

## **2/ Point sur les travaux des commissions**

### **1/ Espaces publics - voirie**

#### **1/ Proposition des rues à entretenir par la Régie voirie : Réponses de la voirie**

**1 - Rue des Fontenelles** : la revoir entièrement ou par tronçons.

**2 - Rue E Proust** : demande de reprise partielle.

**3 - Rue de Fleurette** : cette rue se dégrade de plus en plus en particulier vers le bas.

Réponse : la régie Voirie attend la fin de la saison hivernale pour déterminer la meilleure façon de remédier de façon durable aux désordres constatés sur ces 3 rues. En attendant, il sera réalisé des interventions régulières pour combler les nids de poule.

**4 - Rue Guynemer** : Proposition d'une réfection partielle des trottoirs côté impair.

Réponse : un ordre de travail a déjà été établi en programmation 2011 pour la réfection des trottoirs et des bordures défectueuses.

**5 - Rue Villechanoux :** demande de revoir le trottoir depuis le rond-point jusqu'à l'entrée du n°1.

Réponse : un ordre de travail a été établi pour la réfection du trottoir.

**6 – Rue Aérodrome, face n° 17 :** demande de réfection de la chaussée face au n°17, la chaussée déformée déstabilise les 2 roues.

Réponse : un ordre de travail a été établi pour la réfection du caniveau et de la chaussée.

**7 – Rue Pablo Picasso :** demande de reprise des bordures de trottoirs et de réfection du trottoir au droit des entrées n° 1, 3 et 5.

Réponse : un ordre de travail a été établi pour la réfection des bordures endommagées et des trottoirs au droit des entrées charretières.

**8 – Trottoirs Mendès France 1 et 2 :** de nombreux trottoirs sont à revoir sur l'ensemble du secteur Mendès-France

Réponse : la régie a transmis la demande à la CAN. B. GABRIEL rappelle que ces espaces sont intégrés dans l'étude d'aménagement des ZAE gérées par la CAN qui avait été évoquée lors du dernier Conseil de quartier. Il s'agit en effet d'une étude de requalification de certaines ZAE qui intègre les problématiques de circulation piétonne, de desserte d'accessibilité des points d'arrêt des lignes de bus, etc.

A. COUTUREAU remercie les membres de la commission Espaces publics pour le travail de recensement accompli et qui apparaît en adéquation avec la demande initiale, au regard des réponses de la régie Voirie, également reconnaissante du travail réalisé par le Conseil de quartier et qui transmet elle aussi ses remerciements.

## **2/ Point sur les travaux en cours rue des Ors**

La réunion du Conseil de quartier est l'occasion de faire le point sur l'avancée des travaux de la rue des Ors dont il avait été question lors du dernier conseil et qui s'achèvent prochainement.

### **Questions et réactions plus générales :**

- **Pourquoi la rue des Ors n'a-t-elle pas été traitée de la même manière avant le stop ?**

Réponse d'A. COUTUREAU : la rue des Ors est une voie d'intérêt communautaire sur la partie située au-delà du stop évoqué. Les travaux d'aménagement actuels sont réalisés par la CAN. La partie de la rue des Ors avant le stop est une voie relevant de la compétence municipale, aucuns travaux d'aménagement n'ont été programmés sur cette voie.

J. TAPIN ajoute qu'il peut être envisagé de mettre en place un aménagement misant à protéger le cheminement piéton (par le marquage d'une bande blanche ou l'implantation de potelets). La Direction des Vies participatives relayera la demande au Bureau d'études de la Direction des Espaces Publics.

## **2/ Commission Ecoles : Proposition d'aménagement rue Courtinet**

La municipalité envisage la réalisation d'une chicane avec îlots entre la rue Clément Ader et le boulevard Jean Cocteau destinée à réduire la vitesse des véhicules dans cette rue. Cet aménagement proposé répond à une demande de riverains de la rue Cl Ader.

### **\* Retours de la commission écoles :**

Les membres de la commission énoncent leur regret de ne pas être entendus de la même manière que les riverains et en particulier sur cette voie : depuis octobre 2008, il est question de la rue Ch Courtinet au sein des commissions Sécurité aux abords des établissements scolaires et Espaces publics, notamment au niveau des abords du collège G. Philippe. « La demande des collégiens vaut bien celle des riverains ! ».

La commission propose par conséquent d'étendre l'aménagement dessiné par le Bureau d'études jusqu'aux abords du collège en restant sur un aménagement léger (travaux de peinture notamment). La commission indique que si l'aménagement proposé au niveau du

carrefour Cl Ader est pris en charge sur le budget de la Direction des Espaces Publics, le Conseil de quartier peut en revanche prendre en charge le financement de la partie supplémentaire demandée par le Conseil de quartier.

#### **Questions et réactions plus générales :**

- ***Dans la presse locale, il a été présenté un aménagement devant le collège Saint-Exupéry qui pourrait être généralisé à tous les collèges de la ville.***

Réponse de B. GABRIEL : il s'agit en effet de l'aménagement d'un arrêt-minute pour les parents qui déposent leurs enfants et qui permet de laisser la voie libre pour les autres véhicules qui transitent devant cet établissement (le flux est particulièrement important sur cette voie aux horaires d'entrée et de sortie du collège). Saint-Exupéry est le premier collège niortais à bénéficier de ce type d'aménagement, une réflexion similaire va être engagée pour le collège Fontanes, il n'a pas été évoqué d'autres collèges pour le moment.

- ***Il est nécessaire de garder à l'esprit dans l'aménagement qui sera réalisé qu'un certain nombre de collégiens se rendent en vélo au collège depuis le quartier de Champclairot afin d'assurer leur sécurité notamment dans la montée de la rue Ch Courtinet. Cette demande a déjà été relayée auprès des services lors de la réunion de la commission inter-quartiers pistes cyclables.***
- ***Il est évoqué l'idée de mettre en place du stationnement alterné pour casser la vitesse des véhicules.***
- ***Il serait utile que les riverains à l'origine de demandes de voirie, lorsqu'elles s'avèrent un peu plus structurantes pour le quartier, soient orientés vers le Conseil de quartier.***

En conclusion, la Direction des Vies participatives va relayer la demande de prolonger l'aménagement proposé jusqu'aux abords du collège tout en restant dans l'idée d'un projet « léger ». Le Conseil de quartier propose de financer l'aménagement de la partie ajoutée au projet initial.

### **3/ Culture :**

#### **1/ Mercredi 23 mars, 20h30 : Concert Maion et Wenn avec Nouvelle(s) Scène(s)**

Après présentation de l'association et du festival par Sébastien CHEVRIER, les membres de la commission ont choisi sur une prestation de type cabaret par le duo féminin Maion & Wenn. Concernant la date, les horaires et l'organisation de la soirée, il a été décidé d'organiser le concert le mercredi. Ce changement de date pose un problème sur la possibilité de participation de l'atelier cuisine, mais le CSC devrait tout de même assurer la tenue de la buvette pendant la soirée. Pour mémoire, une somme de 1 500 € a été votée par le Conseil de décembre pour ce spectacle.

Les membres de la commission ont rencontré l'association des riverains de l'Espace Lambon, les Amis du vieux Souché pour les informer de l'organisation de ce concert.

Enfin, pour le bon déroulement de la soirée, il sera nécessaire de mobiliser quelques conseillers qui souhaitent participer à l'événement pour l'accueil du public,... Les membres de la commission culture proposeront une rencontre dans les prochains jours pour la préparation de l'événement.

#### **2/ Dimanche 22 mai : Vide grenier avec le CSC de Souché**

Suite à la proposition faite d'accompagner le vide-grenier par une animation, dans une logique de continuité de l'action menée au Parc Richard le 1<sup>er</sup> mai 2010, trois pistes sont avancées par le CSC : animation musicale itinérante, jeux d'improvisation par des acteurs, structure gonflable pour les enfants. Les membres du Conseil de quartier ont suggéré une participation du Conseil de Quartier dans le cadre d'une enveloppe indicative en fonctionnement de 2 000 €. Deux animations pourraient être par conséquent financées : une déambulation avec une fanfare et un spectacle créatif et interactif avec le public.

#### **3/ Dimanche 19 juin : Rendez-vous au Lambon**

Pour cette fête du quartier, le déroulement indicatif suivant est envisagé :

- Fin de matinée, vers 11h : concert « Carmina Burana » de l'OVNI (en extérieur)

- Pot convivial et pique-nique
- A partir de 14h : animations proposées par le CSC (en extérieur)
- A 17h : spectacle Titus (dans l'espace de la bibliothèque). La création artistique de Titus s'appuie sur le collectage de la mémoire du quartier qui sera « légendarisée » par l'artiste. D'autres animations pourraient se greffer sur cette trame : chorales du CSC, exposition...

Ce projet est mis en place avec un partenariat multiple (Conseil de quartier et ville de Niort, Bibliothèque du Lambon et CSC). C'est la raison pour laquelle la commission culture a envisagé un projet autour de la thématique du livre. Au départ, la commission pensait que l'évolution de la bibliothèque en médiathèque serait effective au mois de juin. Ce développement est plutôt prévu à l'automne, mais il est toutefois intéressant de communiquer dès juin sur ce projet. Pour l'organisation de cette journée, il est demandé un financement de fonctionnement de 3 000 €.

#### **4/ Avancées sur le projet de l'Espace Lambon : Exposition - plateau artistique**

##### **- Plateau artistique :**

L'objectif est de tenter une première exposition d'un mois qui trouverait sa conclusion au moment de la fête du 19 juin (format 20 mai – 19 juin).

Les conseillers de quartier souhaitent proposer une première exposition qui serait en lien avec le thème du livre proposée montée 2-3 semaines avant le 19 juin et démontée le lendemain avec si possible la tenue d'un atelier ou d'une animation le dimanche et/ou en amont. Une artiste, Carole AUGAY RALLET (basée à Celles s/Belles) est déjà pressentie.

Cette exposition, si elle s'accompagne de quelques temps d'animation, sera une première expérience de la mise en œuvre du projet de plateau artistique intégré dans le projet global de l'Espace Lambon.

##### **- Projet numérique :**

En attente de savoir quel projet sera envisageable à la rentrée 2011 (par rapport à la demande du CSC de créer un mi-temps supplémentaire sur le développement du domaine du numérique et du multimédia), il est prévu que quelques membres de la commission culture, accompagnés de la Direction des Vies participatives et d'élus se rendent à Rennes pour rencontrer l'association La Ruche qui anime le wiki collaboratif de la ville de Rennes. Le déplacement est prévu le 4 avril prochain sur la journée.

#### **5/ Budget 2011**

Pour les quatre animations envisagées du premier semestre 2011, la demande de la commission culture sur le budget fonctionnement s'élève à une somme indicative de 12 000 €. Ce montant est décomposé comme suit :

Concert Lambon Nouvelles Scènes :	1 500 € (déjà voté)
Animation vide-grenier :	2 500 €
Fête du 19 juin :	3 000 €
Plateau artistique :	5 000 €

La commission Culture demande par conséquent la vote d'une enveloppe globale par le Conseil de quartier pour la réalisation de ces 3 projets à venir : 10500 € (1500 déjà votés en décembre pour le concert au Lambon).

#### **Questions et réactions plus générales :**

##### **- A quoi correspondent les 5 000 € prévus sur le plateau artistique ?**

Réponse des membres de la commission : outre la participation de bénévoles, notamment pour assurer une permanence de visites sur un week-end, le Conseil de quartier pourrait prendre à sa charge une communication ambitieuse et les animations périphériques à l'exposition (atelier, animations, rencontres,... dans le cadre de cette résidence d'artistes). Tous ces aspects sont estimés à 5 000 € en fonctionnement.

##### **- Quel est le montant de crédits de fonctionnement dont dispose le Conseil ?**

Chaque Conseil de quartier dispose d'une enveloppe de 50 000 € par an (sous réserve du vote du budget fin mars 2011).

Le Conseil de quartier vote à l'unanimité l'enveloppe de 10 500 € pour les projets culture pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011.

A. COUTUREAU remercie les membres de la commission culture pour leur investissement et le travail accompli jusqu'à maintenant.

## **4/ Environnement**

### **1/ Avancée du projet plaquette chemin piétons**

La dernière réunion du groupe de travail a eu lieu le 12 janvier : il s'agissait de finaliser le contenu de la plaquette. Il est proposé d'envoyer la plaquette non finalisée à tous les conseillers pour avoir d'éventuels retours sur son contenu. La conception graphique de la plaquette est en cours.

Afin de financer le projet, en terme d'impression de la plaquette, d'un marque-page et de création des supports d'implantation des logos sur les chemins (piquets), il est nécessaire de voter une enveloppe d'un montant maximum de 5000 €.

Le Conseil de quartier vote à l'unanimité l'enveloppe de 5000 €.

#### **Questions et réactions plus générales :**

- **« Pied malin » est un nom sympathique.**
- **Il est proposé de s'appuyer sur la distribution de l'Echo Souchéen pour diffuser l'information, voire directement la plaquette, à l'ensemble des habitants du quartier.**
- **Y a-t-il d'autres quartiers qui ont la même démarche ?**

Réponse de la DVP : Souché est le premier, mais ce type de projet pourrait se généraliser à la ville assez facilement.

En conclusion, les membres de la commission sont satisfaits de voir un projet en voie d'aboutissement, ils n'oublient pas pour autant le projet sur l'éclairage public qui avait été amorcé en fin 2009 mais qui s'avérait prématuré par rapport aux choix de la municipalité en la matière.

## **3/ Groupe de travail rue de Souché - Aéroport**

### **1/ Rappel des dernières étapes**

A. COUTUREAU rappelle les dernières étapes du projet d'aménagement de la Rue de Souché-Aéroport, depuis la rencontre avec les techniciens du Bureau d'études des Espaces publics le 1<sup>er</sup> décembre (dernier Conseil de quartier) :

- les techniciens du Bureau d'études ont effectué le trajet du Pédibus avec les écoliers pour prendre la mesure des besoins en élargissement de trottoir et en sécurisation du secteur.
- Le groupe de travail s'est réuni le 6 janvier, sans les techniciens et en présence de quelques riverains, pour une révision des propositions d'aménagement présentées le 1<sup>er</sup> décembre.
- Le groupe de travail s'est réuni le 27 janvier : le Bureau d'études a présenté de nouvelles propositions sur la base des remarques de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre et du 6 janvier.

A l'issue de cette rencontre, les conclusions ont été les suivantes :

- o **Le stationnement alterné (comme sur la rue de la Burgonce) implanté sur toute la rue est retenu :**

Il est nécessaire de préciser que :

- cet aménagement n'a pas vocation à répondre à une demande en stationnement supplémentaire, mais à réduire la vitesse des véhicules. Il sera mis en place des systèmes de chicanes qui imposera aux véhicules de contourner ces places de stationnement même lorsque aucune voiture n'y sera garée.
- par la multiplicité des entrées charretières sur la rue, cet aménagement sera relativement contraint mais aura l'effet escompté en terme de réduction de la vitesse des véhicules.

- o **Le Bureau d'études a réalisé un marquage au sol (peinture blanche) sur le début de la rue de Souché et sur la rue de l'Aéroport où il est**



***proposé d'élargir les trottoirs afin que les membres du groupe de travail se rendent compte sur place de l'intérêt d'élargir ou non le trottoir.***

- ***Le Bureau d'études va lancer le projet de mise en fonctionnement des feux sur le carrefour Gide-Niemen comme il avait été demandé lors du Conseil de quartier de septembre dernier, pour rendre ce nouveau système effectif, si possible, courant 2011.***
- Le groupe de travail s'est réuni le 16 février pour que les conseillers fassent un retour sur les marquages (élargissement potentiel des trottoirs) et que le groupe de travail définisse les zones prioritaires à présenter en conseil.

## **2/ Présentation des 14 secteurs à aménager**

A. COUTUREAU indique que la rue étant très longue, le Bureau d'études a proposé de la découper en 14 tronçons, de l'avenue de Paris jusqu'au Pont SNCF du carrefour Bellevue.

Le maître-mot de l'aménagement révisé est la place du piéton sur l'ensemble de la rue. En deuxième élément, le projet traite le problème de vitesse des véhicules.

### **Secteur 1 : avenue de Paris - Carrefour Bellune**

Aménagement proposé : élargissement du trottoir côté impair qui permettra au minimum d'avoir un largeur de 80 cm (plusieurs poteaux en béton limitent la possibilité d'élargir confortablement) et qui réduira la largeur de la voie à 5,5 m, le minimum imposé pour le croisement de véhicules lourds (types bus par exemple).

### **Secteur 2 : Carrefour Bellune – Pont SNCF**

Aménagement proposé : implantation d'un passage surélevé avant le carrefour avec la rue de Bellune et élargissement du trottoir côté pair réduisant la chaussée pour les véhicules à une seule voie au lieu de 2 au niveau de la sortie de la rue de Bellune.

A noter que l'implantation d'un passage surélevé nécessitera une consultation des riverains proches, étant donné la gêne occasionnée par ce type d'aménagement.

Etant donné qu'il est interdit d'implanter des équipements sur le pont SNCF, le bureau d'études propose un second aménagement avec un plateau surélevé sur une seule voie accompagné d'un îlot central à une cinquantaine de mètres au-delà du pont.

### **Secteur 3 : Entrée du supermarché**

Aménagement proposé : création d'un carrefour au niveau de la sortie du supermarché. Cet aménagement ne pourra être réalisé que lorsque le projet immobilier sera définitif.

### **Secteur 4 : Secteur rue Chardavoine**

Aménagement proposé : élargissement du trottoir côté impair jusqu'à la rue Chardavoine, création de passages piétons protégés pour accéder à un trottoir élargi côté pair.

### **Secteur 5 : Rue Delaunay - Carrefour Gide-Niemen**

Aménagement proposé : élargissement du trottoir côté pair jusqu'au carrefour Gide-Niemen.

### **Secteur 6 : Secteur des impasses Closerie et R. Rolland**

Aménagement proposé : la proposition d'aménagement reste inchangée par rapport à la présentation du 1<sup>er</sup> décembre.

### **Secteur 7 : Carrefour J. Giraudoux**

Aménagement proposé : reprise du carrefour et élargissement du trottoir côté pair.

### **Secteur 8 : Arrivée sur le Rond-point J. Dibot**

Aménagement proposé : prolongement de l'élargissement du trottoir côté pair jusqu'au n°52, création d'un passage piétons pour accéder au trottoir élargi côté impair jusqu'au rond-point.

**Secteur 9 : Rond-point J. Dibot – rue de Fleurette**

Aménagement proposé : élargissement du trottoir côté pair.

**Secteur 10 : Parking stade – Ecole maternelle Mermoz**

Aménagement proposé : prolongement de l'élargissement du trottoir côté pair.

**Secteur 11 : Abords de l'Ecole maternelle Mermoz**

Aménagement proposé : élargissement du trottoir côté pair et implantation de cases de stationnement arrêt-minute en quinconce aux abords de l'école maternelle. Il est également prévu la pose de barrières devant l'école, côté pair afin de libérer le trottoir des véhicules stationnés. Ce trottoir est un parcours du Pédibus.

**Secteur 12 : Ecole maternelle Mermoz – Rond-point du Sableau**

Aménagement proposé : prolongement de l'élargissement du trottoir côté pair jusqu'au rond point.

**Secteur 13 : rond-point du Sableau – Abords de l'Ecole primaire Mermoz**

Aménagement proposé : élargissement du trottoir côté impair jusqu'aux barrières de sécurité aux abords de l'école primaire.

**Secteur 14 : Entrée de ville Pont SNCF**

Aménagement proposé : la proposition d'aménagement reste inchangée par rapport à la réunion du dernier Conseil de quartier, le projet sera retravaillé lorsque le secteur sera à l'ordre du jour des aménagements réalisés.

**Questions et réactions plus générales :**

- **Les membres du groupe de travail indiquent que les dernières rencontres avec le Bureau d'études ont été très constructives et ont permis au groupe de faire avancer le projet.**
- **Au niveau du secteur 2, il est indispensable d'assurer une consultation des riverains si l'aménagement d'un passage surélevé est retenu. Toutefois, les conseillers de quartier avaient déjà refusé ce type d'aménagement pour des raisons de gêne pour les riverains le 1<sup>er</sup> décembre dernier.**

Réponse de la DVP : ici les riverains proches ont leur habitation légèrement en retrait par rapport à la voie, c'est la raison pour laquelle le passage surélevé a été proposé. B. GABRIEL confirme qu'aucun aménagement ne sera réalisé sans consultation préalable des riverains.

- **Secteur 2 : pourquoi créer un îlot central à cet endroit et ne ralentir les véhicules qu'en direction du Pont SNCF ? Pourquoi ne pas implanter un stop rue de Souché (en inversant les sens de priorité Souché – Bellune) à la place du passage surélevé ?**
- **Les riverains du n°40 demandent que soit étoffée la signalisation « zone 30 » (avant et après le pont SNCF), en implantant une signalétique clignotante par exemple.**
- **Il est donc demandé d'un commun accord entre les conseillers et les riverains de revoir le secteur 2.**
- **Certains conseillers insistent sur le fait de laisser un espace suffisamment large entre le trottoir et les îlots qui seront implantés au début des cases de stationnement qui seront réalisées sur la rue de Souché. Cet espace permettra aux cyclistes, en l'absence de voitures stationnées, de passer sur les places de stationnement et ainsi, de faciliter leur dépassement par les véhicules.**

Réponse de la DVP : ces différentes propositions seront relayées aux services techniques pour étude.

- **Les aménagements proposés de stationnement alterné ne vont-ils pas ralentir de manière significative les bus ?**

Réponse de la DVP : Il faudra en effet vérifier dans le cadre de la restructuration des lignes de bus, sur quels secteurs de la rue les réseaux des TAN circulent et l'impact que les aménagements pourraient avoir.

### **3/ Définition des priorités et vote du financement**

Le groupe de travail a réalisé cette définition, à la fois à partir des marquages d'élargissement réalisés par la Direction des Espaces Publics et en privilégiant les zones qui semblent le plus répondre à la notion d'intérêt général.

Les 4 secteurs proposés, dans l'ordre de priorité qui suit, sont :

1. Secteur 13 : abords école primaire Mermoz,
2. Secteur 2 : carrefour Bellune- Pont SNCF,
3. Secteur 6 : traitement impasses R Rolland - Closerie,
4. Secteur 12 : abords école maternelle Mermoz.

#### ***Questions et réactions plus générales :***

- ***Les secteurs 12 et 13, aux abords du groupe scolaire, sont prioritaires depuis le début du projet, notamment en termes d'intérêt général. En effet, plusieurs lignes du Pédibus empruntent chaque jour ce cheminement.***
- ***Il est important pour le lancement du projet de lancer des aménagements sur les 2 extrémités de la rue.***
- ***Le secteur des impasses n'apparaît pas prioritaire.***
- ***Les impasses avant J Giraudoux ne seraient-elles pas plus urgentes à aménager ?***
- ***Il est important sur ce projet demandé depuis de longues années, de lancer des aménagements sur les 2 extrémités de la rue.***

#### ***\* Question du financement du projet de la rue de Souché-Aérodrome***

- Quelle enveloppe maximale pour ce projet ?

Le Conseil de quartier vote une enveloppe de 75 000 €, qui sera abondée en septembre si aucun autre projet ne peut-être programmé sur le quartier en 2011.

**Vote :** Une opposition et le reste des votants pour.

#### ***\* Quelles zones prioritaires pour 2011 ?***

1. Secteur 13 : abords école primaire Mermoz,
2. Secteur 2 : carrefour Bellune- Pont SNCF, avec révision de l'aménagement (intégration entre autres du chiffrage d'un panneau clignotant « zone 30 » ou « danger »),
3. Secteur 12 : abords école maternelle Mermoz,
4. Secteur 6 : traitement impasses R Rolland - Closerie

### **3/ Informations diverses d'actualité**

#### **1/ Demande du SA Souché – Section tennis**

En raison de l'état déplorable des terrains de tennis, le SA Souché tennis n'est pas retenu pour accueillir des compétitions du tournoi d'été.

Quelle action peut être menée par le Conseil de quartier ?

La DVP répond qu'elle contactera le service des sports pour savoir si la réhabilitation des terrains est programmée sur 2011.

#### **2/ Demande du Conseil de quartier Nord**

Le Conseil de quartier Nord souhaite faire supprimer un passage piétons qui traverse l'avenue de Paris au niveau des rues Louise Michel, côté quartier Nord et Fontenelles, côté Souché. Après la suppression, les piétons devront cheminer sur l'avenue de Paris sur une distance de 300 mètres pour accéder à une traversée sécurisée par un système de feux tricolores sur cette rue.

#### ***Questions et réactions plus générales :***

- ***La distance supplémentaire à effectuer paraît trop longue***
- ***Les membres de la commission Espaces publics souhaite mieux étudier la demande et fera un retour prochainement au Conseil de quartier Nord.***

## **2/ Réunion publique sur les problématiques « Frelons asiatiques »**

Pour protéger la biodiversité, la Ville de Niort s'est engagée dans la lutte contre les frelons asiatiques, espèce invasive qui s'attaque aux abeilles et menace la pollinisation. Une réunion publique est organisée le jeudi 3 mars 19h au Salon d'honneur de l'hôtel de ville, en présence de représentants de la Ville de Niort, de la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles et du Syndicat départemental d'apiculture L'Abeille des Deux-Sèvres.

## **4/ Forum Agenda 21**

**Point information restitution des ateliers participatifs Agenda 21 samedi 2 avril de 9h à 12h**

## **5/ Prochaine Foire Expo : la route des épices**

83<sup>ème</sup> édition, du 30 avril au 8 mai 2011, la Foirexpo de Niort (au Parc des expositions).

## **6/ Prochaines dates du Conseil de quartier**

Bureau : mercredi 4 mai, 18h30 CSC

Conseil de quartier : Mardi 31 mai à 20h, CSC de Souché

**La séance est levée à 23h.**